



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 15 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze juin à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Jean AILLAUD.

---

DÉLIBÉRATION N° CC-2023-72

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES 2023

---

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 31 - PROCURATIONS : 8 - VOTANTS : 39

**Présents :**

APT : Mme Dominique SANTONI, M. Jean AILLAUD, M. Frédéric SACCO, Mme Sylvie TURC, M. Patrick ESPITALIER, Mme Véronique ARNAUD-DELOY, Mme Laurence GREGOIRE, M. Dominique THEVENIEAU, Mme Céline CELCE  
AURIBEAU : M. Roland CICERO  
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT, Mme Evelyne BLANC  
BUOUX : Mme Amélie PESSEMESE représentée par M. Hervé PLANCHON  
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD  
CERESTE : M. Gérard BAUMEL  
GARGAS : M. Patrick SIAUD  
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI  
GOULT : M. Didier PERELLO  
JOUCAS : M. Lucien AUBERT  
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN représenté par Mme Patricia LOUCHE  
LIOUX : M. Francis FARGE  
MURS : M. Christian MALBEC  
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY  
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON  
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT  
SAINT MARTIN DE CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL  
SAINT PANTALEON : M. Luc MILLE  
ST SATURNIN LES APT : M. Christian BELLOT, Mme Sandrine ISSON  
VIENS : M. Frédéric ROUX  
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

**Absents :**

APT : M. Yannick BONNET, M. Nathan SAHI, M. Christophe CARMINATI  
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT  
GARGAS : Mme Laurence LE ROY, Mme Claire SELIER, M. Benjamin BAGNIS  
ST SATURNIN LES APT : M. Yves MARCEAU, Mme Patricia BAILLARD

**Procurations :**

APT : Mme Emilie SIAS donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI, Mme Gaëlle LETTERON donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, Mme Isabelle TAILLER donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, M. André LECOURT donne pouvoir à Mme Sylvie TURC, M. Jean-Louis CULO donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY  
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET donne pouvoir à Mme Sylvie PASQUINI  
MENERBES : M. Patrick MERLE donne pouvoir à M. Lucien AUBERT  
SIVERGUES : Mme Martine CALAS donne pouvoir à M. Roger ISNARD

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20230616-2023-72-DE  
Date de télétransmission : 19/06/2023  
Date de réception préfecture : 19/06/2023

Page 1 sur 3

CC-2023-72

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant**, que la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon a pour compétence la définition et la mise en œuvre d'une politique en faveur du développement culturel du territoire et peut soutenir des actions et projets de portée intercommunale dans le cadre de la politique culturelle définie,

**Considérant**, l'avis favorable à l'unanimité de la commission communautaire « Enseignement artistique, éducation et action culturelle » en date du 05 juin 2023 pour l'attribution des subventions aux associations culturelles suivantes, selon la répartition suivante dans la limite du budget voté en 2023 :

MUSICALES DU LUBERON	3 000 €
La MAISON SAMUEL BECKETT	1 000 €
UNE IDEE DANS L'AIR	500 €
Les Amis de la Musique du Luberon et Pays d'Aix FESTIVAL DES QUATUORS A CORDES DU LUBERON	1 700 €
L'ASSOCIATION DES MINES DE BRUOUX	2 000 €
Les SOIREES D'ÉTÉ EN LUBERON	1 300 €
LE SON DES PIERRES	2 250 €
PABLO	400 €
DEBRID'ARTS	1 500 €
LA STRADA	1 200 €
PAYS D'APT EN VIDEO	2 000 €
CHAPELLE SAINT-FERREOL - FERREOFOLIES	2 000 €
ARCHIPAL	350 €
CLUB PHOTO DE SAIGNON	1 200 €
FESTIVAL CINEMAS D'AFRIQUE	2 500 €
LE MOIS DU CINEMA EN LUBERON	1 000 €
Compagnie LEZARDS BLEUS	1 500 €
L'OREILLE BUISSONNIERE	500 €
LES RENDEZ-VOUS D'AGNES	300 €
LA LUETTE S'ENTETE	1 500 €
RENCONTRES MUSICALES JEUNES TALENTS	1 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>29 200 €</b>

Le Président propose à l'assemblée de délibérer pour approuver l'attribution des subventions aux associations culturelles pour l'année 2023, selon la répartition définie ci-dessus et pour un montant total de 29 200 €.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
OÛ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**À l'unanimité,**

**Approuve**, l'attribution et le versement de subventions aux associations culturelles pour l'année 2023, pour un montant de 29 200 € selon la répartition définie ci-dessus,

**Dit**, que la somme est inscrite au budget général 2023 de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon,

Accusé de réception en préfecture 084-200040624-20230616-2023-72-DE Date de télétransmission : 19/06/2023 Date de réception préfecture : 19/06/2023 Page 2 sur 3
--

Autorise, le Président à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,  
M. Frédéric SACCO



Le Président,  
M. Jean AILLAUD,



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.*

Mise en ligne le : 28/06/2023

